

## POLITIQUE DE PARTENARIAT

### 1. CHAMP D'APPLICATION

La présente Politique vise à encadrer les actions de la Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids), une initiative de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ), en matière de partenariat. Conformément à sa mission et ses valeurs, elle a pour objectif de préciser les partenariats acceptables pour la Coalition Poids. La Politique est soumise à l'ensemble des partenaires et des collaborateurs.

Il est à noter que la Coalition Poids maintient une indépendance totale quant au contenu qu'elle développe (site web, mémoires, communications, outils, prises de position, etc.).

### 2. MISSION DE LA COALITION POIDS

Créée en 2006, la Coalition Poids a pour mandat de revendiquer des modifications législatives et réglementaires ainsi que l'adoption de politiques publiques afin de favoriser la mise en place d'environnements facilitant les saines habitudes de vie, qui contribuent à prévenir les problèmes de poids et les maladies chroniques.

Pour y parvenir, la Coalition Poids fait appel à l'appui de divers partenaires et collaborateurs, tout en respectant sa mission et ses valeurs.

### 3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

La présente Politique a pour but de :

- Permettre à la Coalition Poids d'assurer pleinement sa mission, dans le respect de sa vision et des valeurs de gouvernance de l'ASPQ que sont la bienveillance, la justice, la dignité et le bien commun.
- Recueillir des appuis aux activités de la Coalition Poids afin de contribuer à l'amélioration de la santé de la population en favorisant la mise en place d'environnements facilitant les saines habitudes de vie.
- Préserver la confiance des partenaires et des collaborateurs de la Coalition Poids en faisant preuve de transparence.
- Soutenir les partenaires et les collaborateurs de la Coalition Poids dans l'exercice de leurs activités professionnelles, en toute indépendance et autonomie.
- Préserver la Coalition Poids de toute influence indue de nature commerciale ou financière qui va à l'encontre de son mandat et de sa mission.

#### 4. DEFINITION DE « PARTENAIRES »

Partenaire désigne tout organisme, institution, entreprise, société ou personne adhérant à la plateforme de la Coalition Poids. Cette plateforme publique précise les activités de revendication de la Coalition Poids.

En appuyant la position de la Coalition Poids, un partenaire :

- permet que son nom figure parmi les appuis de la Coalition Poids ;
- reçoit régulièrement de l'information sur les derniers développements politiques et législatifs ;
- est invité à participer, selon son intérêt et sa disponibilité, à des campagnes ponctuelles.

#### 5. DEFINITION DE « COLLABORATEURS »

Collaborateur désigne tout organisme, institution, entreprise, société ou personne -appuyant, coopérant ou collaborant ponctuellement avec la Coalition Poids.

### 6. REGLES D'APPLICATION

#### 6.1 Refus

La Coalition Poids se réserve le droit de refuser l'adhésion d'un partenaire, dont la mission, les activités ou les partenariats sont en contradiction avec ses positions ou celles de l'ASPQ. À cet égard, la Coalition Poids peut refuser les partenaires associés, de près ou de loin, à des entreprises ou organismes dont les intérêts sont pécuniaires et contradictoires avec la promotion de la santé (ex. : tabac, alcool, produits alimentaires, etc.). Elle peut aussi décliner ou retirer de sa liste d'endosseurs un partenaire qui ne cadre pas ou plus avec ses orientations et les restrictions prévues dans la présente section.

#### 6.2 Restrictions

La Coalition Poids se réserve également le droit de refuser un partenariat qui :

- va à l'encontre des lois et règlements en vigueur ;
- utilise un langage offensant, méprisant, vulgaire, obscène, diffamatoire, calomnieux ou autrement inapproprié ;
- diffuse des contenus inappropriés et/ou obscènes.

Le fait d'être un partenaire n'équivaut pas à recevoir un appui ou un endossement de la Coalition Poids à l'organisme, ses produits, ses services ou ses messages.

#### 6.3 Critères de décision

La liste des partenaires appuyant la plateforme de la Coalition Poids est publique. L'acceptation ou le refus d'un partenaire par la Coalition Poids repose sur le respect, par le demandeur, de l'ensemble des objectifs énumérés plus haut, de même que sur le respect du mandat de la Coalition Poids.

## **7. UTILISATION DU LOGO DE LA COALITION POIDS**

Tout partenaire ou collaborateur désirant faire usage du logo de la Coalition Poids doit obtenir, au préalable l'autorisation de la Coalition Poids. De plus, il doit respecter les normes graphiques.

## **8. PROCEDURES ET DECISION**

La Coalition Poids pourra, sur la base des critères énoncés aux présentes, décider d'accepter ou de refuser la demande de partenariat ou de collaboration.

## **9. ÉLABORATION ET REVISION DE LA POLITIQUE**

La Coalition Poids est responsable de l'élaboration et de la révision de la Politique.

La Coalition Poids se réserve le droit de modifier les dispositions de la présente Politique à tout moment qu'elle jugera opportun. En cas de modifications majeures, la Coalition Poids affichera sur son site web, pendant 30 jours, un avis de modification de la Politique de partenariat.

## **10. APPLICATION DE LA POLITIQUE**

La Coalition Poids est responsable de l'application de la Politique.